

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE
PROGRAMME 742
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

OUVRIERS DES
ÉTABLISSEMENTS
INDUSTRIELS DE L'ÉTAT



PROGRAMME 742
Ouvriers des établissements industriels de l'État

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Marie CHANCHOLE

Sous-directrice, Direction du budget

Responsable du programme n° 742 : Ouvriers des établissements industriels de l'État

Le programme « Ouvriers des établissements industriels de l'État » retrace les opérations de deux fonds dont la gestion a été déléguée par l'État à la Caisse des dépôts et consignations (CDC) : le fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPOEIE) et le fonds des rentes d'accident du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCÉM).

Le régime de retraite des ouvriers d'État, retracé par le FSPOEIE, se caractérise par un déséquilibre démographique important (0,21 cotisant pour un pensionné). Sa principale source de financement est la subvention d'équilibre de l'État (1 449,3 M€ en 2021). Outre le versement de cette subvention, l'État participe également au financement des dépenses du FSPOEIE via la cotisation employeur (au taux de 35,01 % depuis 2019) lorsqu'il est juridiquement l'employeur des ouvriers d'État en activité. Les autres employeurs d'ouvriers d'État acquittent également cette cotisation employeur, tandis que les ouvriers d'État sont redevables d'une retenue pour pension (au taux de 11,10 % en 2020). Ce taux demeure plus faible que celui du secteur privé (11,31 %), les accords Agirc-Arrco de 2013 et 2015 n'ayant pas été répercutés à ce stade.

Le régime des RATOCÉM, de moindre ampleur (53,2 M€), correspond aux rentes d'accident du travail prévues pour les ouvriers d'État travaillant pour le ministère des Armées.

Les dépenses du programme n°742 sont réparties entre quatre actions, selon leur nature :

- les dépenses des pensions de retraite et d'invalidité ;
- les autres dépenses du FSPOEIE hors frais de gestion : les transferts financiers à la caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) et à l'institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités locales (IRCANTEC) pour la réaffiliation rétroactive des ouvriers d'État n'ayant pas atteint la durée minimale d'activité dans le régime, le montant de régularisation de la compensation généralisée vieillesse et les autres dépenses hors frais de gestion ;
- les charges de gestion du régime du FSPOEIE facturées à l'État par la CDC ainsi que les montants de moins-values des placements de trésorerie du fonds ;
- les dépenses de rentes d'accident du travail versées aux ouvriers civils des établissements militaires (RATOCÉM) ainsi que les charges de gestion de ce fonds RATOCÉM.

Les dépenses du programme se sont élevées à 1 922,3 M€ en 2021, soit un niveau inférieur de 15,2 M€ aux crédits inscrits en LFI 2021 (écart de - 0,8 %).

Les dépenses de pensions sur le FSPOEIE sont inférieures à la prévision (- 11,6 M€). Ce faible écart s'explique par l'effet conjugué de deux facteurs : d'une part, une légère surestimation en LFI 2021 des effectifs moyens de pensionnés de droit direct (-497 pensionnés en exécution par rapport à la prévision) comme de droit dérivé (- 112 pensionnés) et, d'autre part, une légère surestimation du montant moyen de la pension de droit direct (- 1 € mensuel) contrebalancée par une légère sous-estimation du montant moyen de la pension de droit dérivé (+ 5 € mensuels).

Ces écarts de prévision expliquent un montant total de prestations de droit direct inférieur de 12,4 M€ par rapport à la prévision et un montant des prestations de droit dérivé supérieur de 0,8 M€ à la prévision.

Sur le fonds Rentes d'accident du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCÉM), la dépense est inférieure de 3,4 M€ à la prévision indiquée par le service gestionnaire (53,2 M€ en exécuté contre 56,6 M€ en LFI). Cet écart s'explique par les moindres effectifs de bénéficiaires faisant diminuer les dépenses de rentes d'accidents du travail ainsi que les frais de gestion du fonds RATOCÉM.

L'exécution 2021 des recettes de la section 2 du CAS Pensions (1 924 M€), présentée supra dans la section « Équilibre du compte et recettes » avec le reste des recettes du CAS Pensions, affiche un écart de - 11,6 M€ par rapport à la prévision (soit - 0,6 %).

Cette sous-exécution est majoritairement liée aux effets de la crise sanitaire qui se sont traduits par une part de compensation généralisée vieillesse (CGV) versée au régime du FSPOEIE inférieure à la prévision initiale, à 79,5 M€ après commission de la compensation de fin d'année 2021, contre 89 M€ en LFI 2021 (- 9,5 M€).

Le reste de l'écart s'explique notamment par une baisse de 3,4 M€ des recettes au titre du fonds RATOCÉM, la subvention d'équilibre de l'Etat étant directement calibrée sur les dépenses de l'action 5 « RATOCÉM », qui se sont avérées inférieures aux prévisions initiales (53,2 M€ en exécution contre 56,6 M€ en LFI).

Le reste des recettes est globalement en ligne avec les prévisions. Les cotisations salariales s'établissent à 80,9 M€ au lieu de 82 M€ initialement prévus et les cotisations patronales affichent un montant supérieur de 2,7 M€ par rapport aux prévisions (260,7 M€ en exécuté contre 258 M€ en LFI). Ce léger écart peut s'expliquer par un effet de base sur le nombre de cotisants à fin 2020 (452 cotisants de plus au 31/12/2020 par rapport à la prévision sous-jacente au PLF 2021).

Toutefois, on remarque que si le montant des cotisations patronales est légèrement plus élevé que la prévision, celui des cotisations salariales est au contraire légèrement plus bas. Cette différence s'explique par l'application de l'exonération de cotisations sur les heures supplémentaires effectuées par certains agents publics, en vertu du décret n° 2019-133 du 25 février 2019 portant application aux agents publics de la réduction de cotisations salariales et de l'exonération d'impôt sur le revenu au titre des rémunérations des heures supplémentaires ou du temps de travail additionnel effectif. Sans cette exonération, le montant des cotisations salariales se serait élevé à 82,7 M€ soit + 1,8 M€ que le montant effectivement exécuté. Cette réduction de cotisations sur les heures supplémentaires a concerné 8 618 ouvriers de l'Etat en 2021.

Enfin, les transferts effectués entre organismes de sécurité sociale se sont révélés plus faibles que prévus de 600 000 €, leur montant exact étant difficile à anticiper en LFI.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Maîtriser les coûts de la gestion administrative inclus dans la dépense totale

INDICATEUR 1.1 : Coût du processus de contrôle d'une liquidation

INDICATEUR 1.2 : Dépenses de gestion pour 100€ de pension

OBJECTIF 2 : Optimiser le taux de recouvrement

INDICATEUR 2.1 : Taux de récupération des indus et trop-versés

OBJECTIF 3 : Optimiser la prévision de dépenses et recettes des pensions

INDICATEUR 3.1 : Dépenses de pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État : écart entre la prévision et l'exécution

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Maîtriser les coûts de la gestion administrative inclus dans la dépense totale

INDICATEUR

1.1 – Coût du processus de contrôle d'une liquidation

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Coût du processus de contrôle de liquidation	k€	1287	1369	1293	1280	Non déterminé	1350
Nombre de contrôles de liquidations	Nb	4665	3716	3900	3860	Non déterminé	4000
Coût unitaire d'un contrôle	€	276	368	332	332	Non déterminé	350

Commentaires techniques

Source des données : Caisse des dépôts et consignations (CDC)

Mode de calcul : Les premières opérations de liquidation des pensions ne sont pas réalisées par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) mais par les services des ministères (notamment le service des pensions du ministère des armées qui représente 84 % du flux de liquidation annuel). La CDC effectue un contrôle des éléments transmis par les ministères et valide les propositions de liquidation.

Aussi, il s'agit plutôt ici d'apprécier le coût du processus de contrôle de liquidation plutôt que le coût d'une primo liquidation à proprement parler. Par ailleurs, la CDC ne peut valoriser que le coût du processus tel que mis en œuvre par ses soins. Le coût du processus de contrôle de liquidation correspond au coût complet des moyens humains et matériels (y compris investissements informatiques) mis en œuvre par la CDC pour le contrôle de la liquidation et l'attribution des titres définitifs de pension (hors traitement des avances). Ce coût est déterminé selon la cartographie des processus retenue par la CDC et n'intègre pas d'autres processus, tels l'information et les réponses aux demandes des employeurs, pensionnés et actifs (périmètre du droit à l'information), ou encore les coûts relatifs au droit à l'information.

L'indicateur est établi en droit constaté.

INDICATEUR

1.2 – Dépenses de gestion pour 100€ de pension

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
FSPOEIE : rémunération de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) au titre de sa gestion	M€	6,1	6,1	6,1	6,0	Non déterminé	6,0
Masse des prestations servies	M€	1858	1862	1873,0	1857	Non déterminé	1965,9
Ratio	%	0,33	0,327	0,326	0,325	Non déterminé	0,305

Commentaires techniques

Source des données : Caisse des dépôts et consignations (CDC)

Mode de calcul : La rémunération de la CDC au titre de sa gestion correspond à la valorisation des moyens ETP engagés selon des coûts standards ainsi qu'à l'amortissement des investissements informatiques mis en œuvre pendant l'année de référence.

La maîtrise de cette dépense, sur la durée, est recherchée. Cette dépense est pour partie corrélée aux volumétries à traiter mais recouvre également les dépenses d'investissements, notamment informatiques. Elle intègre aussi des paramètres exogènes (taux d'inflation, taux de cotisation du personnel, revalorisation du point fonction publique et impact sur les cotisations employeur de l'accord relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations).

L'indicateur est établi en droit constaté et n'inclut pas les charges financières du régime.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les résultats des indicateurs 1.1 et 1.2 ne sont pas disponibles à date de production du rapport annuel de performances. Les coûts définitifs de l'année 2021 sont en cours de calcul et seront disponibles courant mai. La réalisation de l'année 2021 sera communiquée lors de la production du PAP 2023.

Concernant l'indicateur 1.1 « Coût du processus de contrôle d'une liquidation », la prévision d'atterrissage 2021 fait ressortir le nombre de productions de contrôles de liquidations à 3 683 dossiers, en baisse par rapport à la prévision initiale de 3 900 dossiers.

La prévision actualisée du coût unitaire d'un contrôle de liquidation s'élève quant à elle à 368 € et tient compte des travaux réalisés par le gestionnaire administratif sur les outils du régime, visant à proposer différents scénarios préfigurant l'intégration du FSPOEIE dans la sphère inter-régimes via la création de comptes individuels de retraite. Le coût du processus de contrôle inscrit dans le PAP 2022 n'intégrait pas le coût de ces travaux dont l'objet initial de l'étude était lié à la refonte de l'application de l'outil de liquidation LR5, raison pour laquelle les moyens mobilisés pour ces travaux ont été positionnés sur le processus de liquidation.

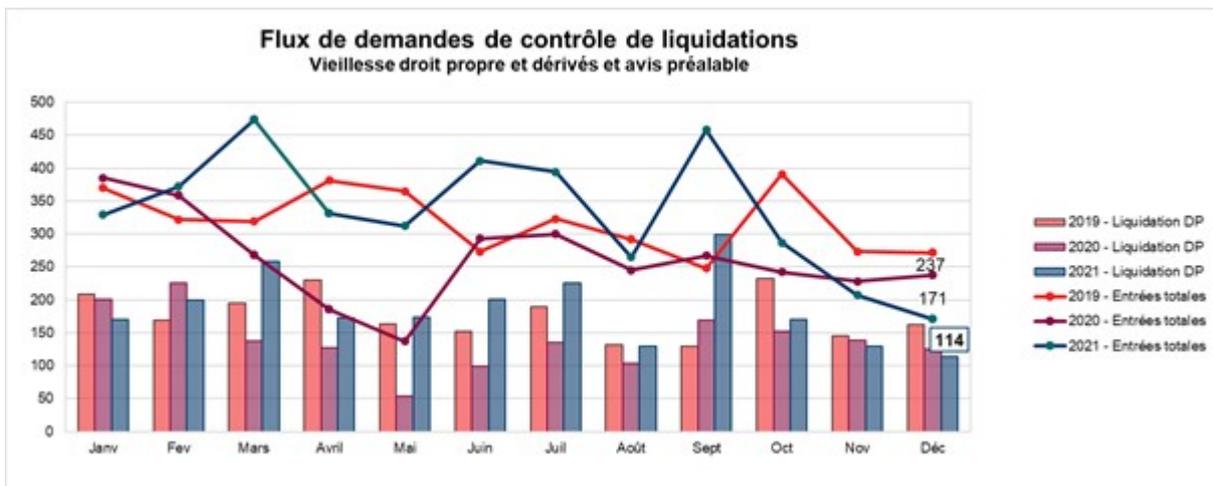
S'agissant de l'indicateur 1.2 « Dépenses de gestion pour 100 € de pension », la prévision actualisée pour 2021 estime le rapport entre la rémunération versée par l'Etat à la CDC et le montant des prestations servies à 0,323 €. Ce montant est inférieur à la prévision initiale sous l'effet d'un montant plus faible de prestations servies estimé à 1 861,8 M€ pour 2021 et de frais de gestion moins élevés que prévus (6M€ contre 6,1 M€ en LFI). Cette baisse des frais de gestion s'explique notamment par la baisse des moyens permettant d'optimiser la fluctuation de l'activité définie par le flux de dossiers de liquidations à contrôler transmis par les ministères.

Il convient par ailleurs de rappeler que les frais de gestion de la CDC tiennent compte des moyens humains mais aussi matériels (dépenses d'investissements notamment informatiques). Ces dépenses prennent en compte l'optimisation des frais généraux notamment par la poursuite des travaux de dématérialisation des différents supports.

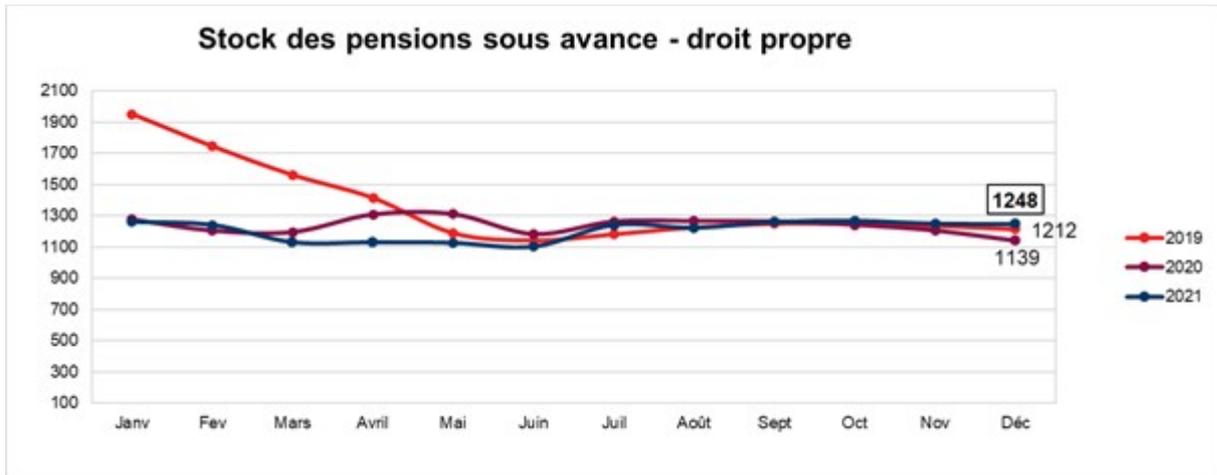
Les investissements informatiques sont facturés au régime dans le respect de la durée d'amortissement retenue par le service gestionnaire, soit 3 ou 7 ans selon le type de développement réalisé lié aux travaux sur les applicatifs de liquidation, l'optimisation de la gestion des appels et l'amélioration de l'offre digitale.

Données activités :

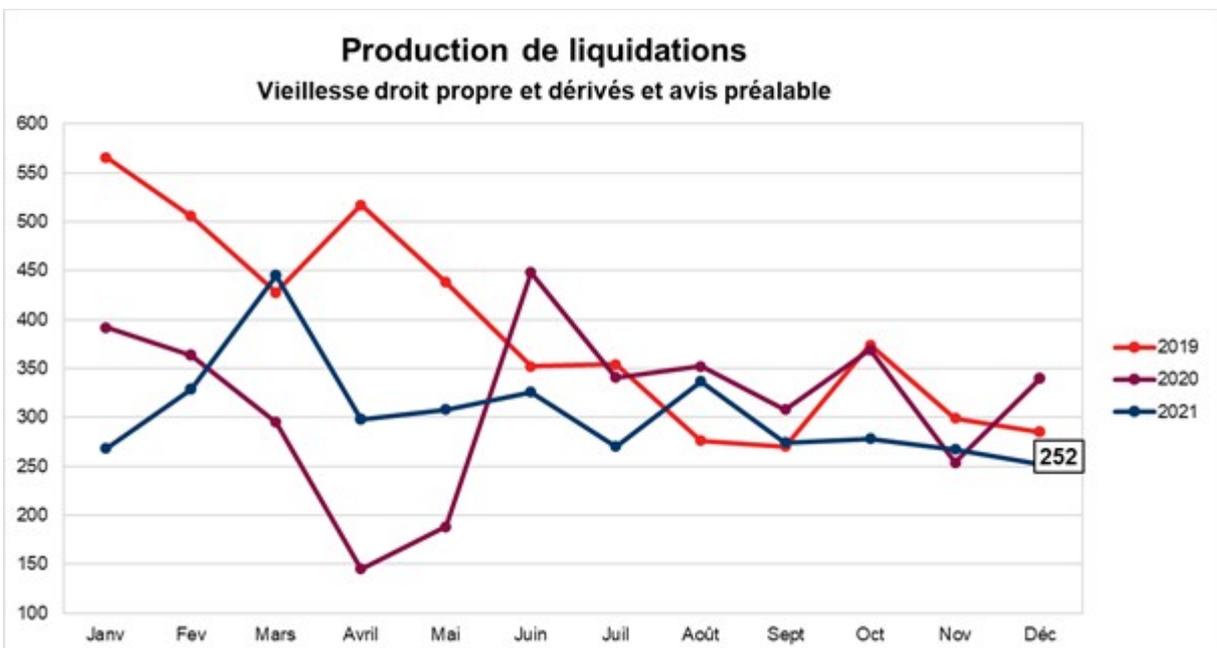
Le flux de demandes de contrôle de liquidations atteint 4 010 à fin décembre 2021, soit une hausse de 28 % par rapport à 2020 (3 145 demandes). En 2021, on constate un retour à la normale du nombre de demandes, 2020 étant une année exceptionnellement faible du fait du décalage des départs à la retraite compte tenu de la crise sanitaire.



Les nouveaux retraités sont d'abord payés sous forme d'avances : en effet, le contrôle de la liquidation et la liquidation définitive de la pension par la CDC étant impossible avant la transmission des dossiers par les ministères employeurs. Fin 2021, le stock de pensions versées sous avance est de 1 248 dossiers, soit une hausse de 10 % par rapport à 2020.



La mise en œuvre du contrôle de liquidation dépend structurellement des dossiers communiqués par les ministères. La production du nombre de contrôle de liquidation pour 2021 ressort à 3 652 dossiers, en baisse de 4 % par rapport à 2020 (3 795 dossiers).



OBJECTIF**2 – Optimiser le taux de recouvrement****INDICATEUR****2.1 – Taux de récupération des indus et trop-versés**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
FSPOEIE : taux de récupération des indus et trop-versés	%	89	94,6	90	90	98,8	95

Commentaires techniques

Source des données : Caisse des dépôts et consignations (CDC)

Mode de calcul : Le taux est obtenu en rapportant le montant brut des récupérations recouvrées dans l'année à la somme du montant brut des récupérations recouvrées et du montant des abandons de créances dans l'année n. Ce taux se base sur les créances non recouvrées au-delà de deux mois de réclamation.

Les applications informatiques ne permettent pas d'isoler les montants recouverts dans l'année faisant référence à l'année en cours ainsi que les créances irrécouvrables correspondantes (le traitement d'un indus peut porter sur plusieurs années et peut se rattacher à une autre année que celle d'annulation).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le taux de récupération des indus et trop-versés de 2021 s'établit à 98,8 %, en hausse par rapport à 2020 (94,6 %). En revanche, le montant recouvré s'établit à 334,4 K€, en baisse par rapport à l'exercice précédent dont les résultats étaient très élevés (406,3 K€). Cela s'explique par une baisse sensible du nombre de dossiers mis en recouvrement : 86 en 2021 contre 102 en 2020.

Par ailleurs, 11 créances ont été abandonnées ou remises pour un montant de 3,9 K€ (contre 23,3 K€ en 2020) pour des motifs dus à :

- L'insolvabilité des débiteurs (3 créances) ;
- Des difficultés liées à des successions, héritiers non-identifiés ou non localisés, renoncations (1 créance) ;
- La maîtrise des coûts au regard du montant de créance (7 créances).

OBJECTIF**3 – Optimiser la prévision de dépenses et recettes des pensions****INDICATEUR****3.1 – Dépenses de pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État : écart entre la prévision et l'exécution**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Dépenses de pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État : écart entre la prévision et l'exécution	%	-0,64	<=1	<=1	<=1	Non déterminé	<=1
Prestations servies PAP N	M€	1870	1871	1873,0	1857	1857	1965,9
Prestations servies RAP N	M€	1859	1862	Sans objet	Sans objet	Non déterminé	Sans objet

Commentaires techniquesSource des données : Caisse des dépôts et consignations (CDC)

Mode de calcul : L'indicateur vise à comparer le montant réel des prestations constatées en RAP au montant prévu lors de l'élaboration du PAP 2021 (élaboré à mi-année n-1). L'écart à la prévision est présenté en valeur relative. La fiabilité de la prévision dépend de la pertinence des valeurs de paramètres prises en compte : ces paramètres peuvent être anticipés avec plus ou moins de facilité (revalorisation des pensions, évolution des populations, effets comportementaux liés à la réforme des retraites). Le système des avances constitue un biais dans la mesure où la pension n'est pas versée en totalité.

L'indicateur est établi en droit constaté.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les résultats de cet indicateur ne sont pas disponibles au moment de la production du rapport annuel de performances. Les montants définitifs de l'année 2021 sont en cours de calcul et seront disponibles courant mai. La réalisation de l'année 2021 sera communiquée lors de la production du PAP 2023.

À date, toutefois, la prévision actualisée de l'écart entre la prévision de dépenses de pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État du PAP et la prévision d'atterrissage, estimée à 1 861,8 M€, est en adéquation par rapport aux prévisions inscrites dans le PAP 2021 (<= 1,0 %).

Ouvriers des établissements industriels de l'État

Programme n° 742 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prestations vieillesse et invalidité	1 872 999 809 1 861 382 316		1 872 999 809 1 861 382 316	1 872 999 809
03 – Autres dépenses spécifiques	1 779 576 724 259	20 987	1 779 576 745 246	1 779 576
04 – Gestion du régime		6 131 000 6 992 502	6 131 000 6 992 502	6 131 000
05 – Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM)	56 043 829 52 700 639	558 018 516 796	56 601 847 53 217 435	56 601 847
Total des AE prévues en LFI	1 930 823 214	6 689 018	1 937 512 232	1 937 512 232
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+65 479 888	+2 061 242	+67 541 130	
Total des AE ouvertes	1 996 303 102	8 750 260	2 005 053 362	
Total des AE consommées	1 914 807 215	7 530 285	1 922 337 500	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prestations vieillesse et invalidité	1 872 999 809 1 861 382 316		1 872 999 809 1 861 382 316	1 872 999 809
03 – Autres dépenses spécifiques	1 779 576 724 259	20 987	1 779 576 745 246	1 779 576
04 – Gestion du régime		6 131 000 6 992 502	6 131 000 6 992 502	6 131 000
05 – Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM)	56 043 829 52 700 639	558 018 516 796	56 601 847 53 217 435	56 601 847
Total des CP prévus en LFI	1 930 823 214	6 689 018	1 937 512 232	1 937 512 232
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+65 479 888	+2 061 242	+67 541 130	
Total des CP ouverts	1 996 303 102	8 750 260	2 005 053 362	
Total des CP consommés	1 914 807 215	7 530 285	1 922 337 500	

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2	Titre 3	Total	Total
	Dépenses de personnel	Dépenses de fonctionnement	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2020			
	Consommation 2020			
01 – Prestations vieillesse et invalidité	1 871 131 541		1 871 131 541	1 871 131 541
	1 862 262 342			1 862 262 342
03 – Autres dépenses spécifiques	2 572 466		2 572 466	2 572 466
	1 524 118	4 407		1 528 525
04 – Gestion du régime		6 435 000	6 435 000	6 435 000
		7 525 878		7 525 878
05 – Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM)	52 948 944	560 000	53 508 944	53 508 944
	52 942 163	560 073		53 502 236
Total des AE prévues en LFI	1 926 652 951	6 995 000	1 933 647 951	1 933 647 951
Total des AE consommées	1 916 728 624	8 090 358		1 924 818 982

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2	Titre 3	Total	Total
	Dépenses de personnel	Dépenses de fonctionnement	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2020			
	Consommation 2020			
01 – Prestations vieillesse et invalidité	1 871 131 541		1 871 131 541	1 871 131 541
	1 862 262 342			1 862 262 342
03 – Autres dépenses spécifiques	2 572 466		2 572 466	2 572 466
	1 524 118	4 407		1 528 525
04 – Gestion du régime		6 435 000	6 435 000	6 435 000
		7 525 878		7 525 878
05 – Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM)	52 948 944	560 000	53 508 944	53 508 944
	52 942 163	560 073		53 502 236
Total des CP prévus en LFI	1 926 652 951	6 995 000	1 933 647 951	1 933 647 951
Total des CP consommés	1 916 728 624	8 090 358		1 924 818 982

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	1 916 728 624	1 930 823 214	1 914 807 215	1 916 728 624	1 930 823 214	1 914 807 215
Cotisations et contributions sociales	1 524 118	0	724 259	1 524 118	0	724 259
Prestations sociales et allocations diverses	1 915 204 505	1 930 823 214	1 914 082 955	1 915 204 505	1 930 823 214	1 914 082 955
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	8 090 358	6 689 018	7 530 285	8 090 358	6 689 018	7 530 285
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	8 090 358	6 689 018	7 530 285	8 090 358	6 689 018	7 530 285

Ouvriers des établissements industriels de l'État

Programme n° 742 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Total hors FdC et AdP		1 937 512 232			1 937 512 232	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+65 479 888			+65 479 888	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+2 061 242			+2 061 242	
Total*	1 924 818 982	2 005 053 362	1 922 337 500	1 924 818 982	2 005 053 362	1 922 337 500

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
17/02/2021	65 479 888	2 061 242	65 479 888	2 061 242				
Total	65 479 888	2 061 242	65 479 888	2 061 242				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	65 479 888	2 061 242	65 479 888	2 061 242				

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prestations vieillesse et invalidité	1 872 999 809 1 861 382 316		1 872 999 809 1 861 382 316	1 872 999 809 1 861 382 316		1 872 999 809 1 861 382 316
03 – Autres dépenses spécifiques	1 779 576 724 259	20 987	1 779 576 745 246	1 779 576 724 259	20 987	1 779 576 745 246
04 – Gestion du régime		6 131 000 6 992 502	6 131 000 6 992 502		6 131 000 6 992 502	6 131 000 6 992 502
05 – Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM)	56 043 829 52 700 639	558 018 516 796	56 601 847 53 217 435	56 043 829 52 700 639	558 018 516 796	56 601 847 53 217 435
Total des crédits prévus en LFI *	1 930 823 214	6 689 018	1 937 512 232	1 930 823 214	6 689 018	1 937 512 232
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+65 479 888	+2 061 242	+67 541 130	+65 479 888	+2 061 242	+67 541 130
Total des crédits ouverts	1 996 303 102	8 750 260	2 005 053 362	1 996 303 102	8 750 260	2 005 053 362
Total des crédits consommés	1 914 807 215	7 530 285	1 922 337 500	1 914 807 215	7 530 285	1 922 337 500
Crédits ouverts - crédits consommés	+81 495 887	+1 219 975	+82 715 862	+81 495 887	+1 219 975	+82 715 862

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	1 930 823 214	6 689 018	1 937 512 232	1 930 823 214	6 689 018	1 937 512 232
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	1 930 823 214	6 689 018	1 937 512 232	1 930 823 214	6 689 018	1 937 512 232

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Par arrêté en date du 17 février 2021 (NOR : CCPB2103773A), le programme 742 a bénéficié du report des crédits disponibles en fin d'année 2020 conformément aux dispositions du II de l'article 21 de la LOLF, applicables aux comptes d'affectation spéciale (CAS) : « Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement disponibles en fin d'année sont reportés sur l'année suivante dans les conditions prévues aux II et IV de l'article 15, pour un montant qui ne peut excéder le solde du compte ». Contrairement aux reports des programmes du budget général de l'État et des

Ouvriers des établissements industriels de l'État

Programme n° 742 | Justification au premier euro

budgets annexes, les reports de crédits de paiement disponibles sur un CAS ne sont pas soumis à la limitation de 3 % des crédits de la loi de finances initiale.

Le montant des reports est identique en autorisations d'engagement et crédits de paiement et s'élève à 67 541 130 € (dont titre 2 : 65 479 888 €).

Dépenses pluriannuelles

Ouvriers des établissements industriels de l'État

Programme n° 742 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 8 750 260	CP ouverts en 2021 * (P1) 8 750 260
AE engagées en 2021 (E2) 7 530 285	CP consommés en 2021 (P2) 7 530 285
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 0	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 1 219 975	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 7 530 285

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 0					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 0					
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 0	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 0	
AE engagées en 2021 (E2) 7 530 285	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 7 530 285	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 0	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 0	
					Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Ouvriers des établissements industriels de l'État

Programme n° 742 | Justification au premier euro

Justification par action

ACTION

01 – Prestations vieillesse et invalidité

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Prestations vieillesse et invalidité	1 872 999 809		1 872 999 809	1 872 999 809		1 872 999 809
	1 861 382 316		1 861 382 316	1 861 382 316		1 861 382 316

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 872 999 809	1 861 382 316	1 872 999 809	1 861 382 316
Prestations sociales et allocations diverses	1 872 999 809	1 861 382 316	1 872 999 809	1 861 382 316
Total	1 872 999 809	1 861 382 316	1 872 999 809	1 861 382 316

Les dépenses inscrites sous cette action s'imputent en totalité sur le titre 2.

Le nombre total de pensionnés s'établit à 95 372 au 31/12/2021 contre 96 661 au 31/12/2020, soit une baisse de 1,3 % (en comptant les 1 250 pensions payées sous avance en 2021, après 1 141 en 2020). Au total, le montant dévolu au règlement des pensions a diminué de 0,02 % par rapport à 2020, pour s'établir à 1 861,8 M€.

L'exécution est inférieure à la LFI en raison d'une légère surestimation des effectifs moyens en LFI ainsi qu'une légère surestimation du montant moyen de la pension de droit direct (-1 € mensuel) contrebalancée par une légère sous-estimation du montant moyen de la pension de droit dérivé (+5 € mensuels).

ACTION

03 – Autres dépenses spécifiques

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Autres dépenses spécifiques	1 779 576		1 779 576	1 779 576		1 779 576
	724 259	20 987	745 246	724 259	20 987	745 246

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 779 576	724 259	1 779 576	724 259
Cotisations et contributions sociales		724 259		724 259
Prestations sociales et allocations diverses	1 779 576		1 779 576	
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		20 987		20 987
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		20 987		20 987
Total	1 779 576	745 246	1 779 576	745 246

Le titre 2 de cette action regroupe les prestations diverses et les allocations supplémentaires au titre de la vieillesse et de l'invalidité, tels que les transferts de cotisations réalisés vers le régime général d'assurance vieillesse (CNAV) et le régime complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques (IRCANTEC) pour l'affiliation rétroactive des ex-titulaires sans droit au régime du FSPOEIE.

L'exécuté 2021 comptabilise des dépenses inférieures de 1 M€ à la prévision LFI qui s'explique essentiellement par une erreur d'imputation des prévisions de frais financiers de 1,1 M€ liés au placement de la trésorerie sur cette action. Celle-ci sera corrigée dans les prévisions du prochain PLF 2023.

Les dépenses de fonctionnement de cette action regroupent en 2021 les frais d'acte et contentieux ainsi que la régularisation de versement de compensation généralisée vieillesse.

ACTION**04 – Gestion du régime**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Gestion du régime		6 131 000	6 131 000		6 131 000	6 131 000
		6 992 502	6 992 502		6 992 502	6 992 502

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	6 131 000	6 992 502	6 131 000	6 992 502
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 131 000	6 992 502	6 131 000	6 992 502
Total	6 131 000	6 992 502	6 131 000	6 992 502

Ouvriers des établissements industriels de l'État

Programme n° 742 | Justification au premier euro

Les crédits consommés au titre de cette action correspondent notamment aux dépenses dévolues à la gestion administrative du FSPOEIE et engagées par la Caisse des dépôts et consignations. Ces dépenses sont pour partie corrélées aux volumétries à traiter mais recouvrent également des dépenses d'investissements notamment informatiques. Les frais de gestion du régime en 2021 s'élèvent à 5,9 M€ (contre 6,1 M€ prévus en LFI).

Pour 2021, cette action comprend également des dépenses liées aux frais financiers des placements de la trésorerie du FSPOEIE (imputés sur l'action 3 en LFI et rétablis sur l'action 4 en exécution) qui se sont élevés cette année à 1,1 M€.

ACTION

05 – Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM)

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM)	56 043 829	558 018	56 601 847	56 043 829	558 018	56 601 847
	52 700 639	516 796	53 217 435	52 700 639	516 796	53 217 435

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	56 043 829	52 700 639	56 043 829	52 700 639
Prestations sociales et allocations diverses	56 043 829	52 700 639	56 043 829	52 700 639
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	558 018	516 796	558 018	516 796
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	558 018	516 796	558 018	516 796
Total	56 601 847	53 217 435	56 601 847	53 217 435

Les crédits consommés au titre de cette action correspondent en titre 2 aux dépenses des rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires. Sur un total de 53,2 M€ de dépenses, 99 % correspondent à des versements de rentes et le reste à des frais de fonctionnement. Au 31 décembre 2021, le nombre total de bénéficiaires de rentes s'est élevé à 7 271.

En 2021, l'exécution des prestations du RATOCEM a représenté 52,7 M€, en légère sous-exécution par rapport aux prévisions de la LFI.

Les dépenses de titre 3 visent les coûts de gestion du fonds RATOCEM par la Caisse des dépôts et consignations.